

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.02.22\_09**

**Le vingt-deux février deux mil vingt et un**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER –Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(s)** : **Thierry BINET (Pouvoir Marino PASQUALON) - POINTET Maryline (pouvoir à Annette BELLANGER).**

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 16 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : François RIEU

**DELIBERATION 9 : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DEFENSE ET L'AVENIR DU SITE INDUSTRIEL FERROPEM.**

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent faire part de leur vive inquiétude vis-à-vis de la menace de plus en plus forte d'un plan de restructuration massif de l'entreprise FERROPEM, sur le site du BOCHET à Montricher-Albanne, celui de Château-Feuillet à LA LECHERE et celui des CLAVAUUX à LIVET- ET – GAVET en Isère.

L'entreprise FERROPEM possède par ailleurs 4 autres sites en France.

FERROPEM est une filiale de FERROGLOBE qui résulte de la fusion en 2016 de l'espagnol Grupo FerroAtlántica avec l'américain Globe Speciality Metals. FERROPEM, filiale de FerroAtlántica, est notamment issue de l'ancien Pechiney Électrométallurgie.

Elle est un des leaders mondiaux de production du silicium qui est produit à partir du quartz et du charbon et entre par exemple dans la fabrication du silicone, d'équipement médical, de nouveaux matériaux constructifs performants, des panneaux solaires et plus récemment des batteries pour les véhicules électriques. Ce produit n'est donc pas obsolète et doit être encore conçu sur le territoire français, surtout après cette crise du COVID qui a montré que les besoins sont réels et qu'ils ne doivent pas être délocalisés au risque que l'on soit en sérieuse difficulté d'approvisionnement.

Les fondamentaux de l'entreprise sont bons, le site de la LECHERE, spécialisé sur une niche performante, est viable, rentable, a des commandes et dégage de belles marges d'exploitation. Il a su depuis plusieurs années ajuster sa production aux

cycles conjoncturels et le personnel, à la main d'œuvre de qualité reconnue, a su s'adapter et faire preuve d'innovations.

FERROPEM fait face certes à une conjoncture qui la pénalise fortement :

- Une baisse de la demande de certains types de production de silicium et une chute des cours depuis quelques mois ;
- Une hausse des coûts de l'énergie électrique (fourniture de l'électron à plus de 42 € le mégawatt heure) pour, d'ailleurs, l'ensemble des industries hyper électro-intensives ;
- Une concurrence déloyale des produits chinois, bénéficiant d'une politique anti-dumping européenne trop timide (le taux appliqué actuellement au silicium chinois est de 16,8 % quand on sait que la taxation appliquée sur ces produits aux États-Unis est de 139 % par exemple).

Mais en réalité, les difficultés actuelles de l'entreprise FERROPEM, sur ses différents sites, ne résultent pas de fondamentaux internes, mais de la situation et des choix de gestion hasardeux du groupe FERROGLOBE et de ses actionnaires. En effet :

- FERROGLOBE a aggloméré des activités peu compatibles entre elles et sans optimisation possible ;
- FERROGLOBE a procédé à des investissements conséquents dans le solaire en Espagne et dans la filière des alliages de manganèse qui n'ont pas apporté les résultats escomptés ;
- FERROGLOBE ne dégage pas de bénéfice sur ses autres filiales et doit donc aspirer la trésorerie de FERROPEM pour rassurer ses actionnaires et éponger ses dettes cumulées ailleurs ;
- La méfiance des créanciers et des actionnaires rend donc les possibilités d'investissement inexistantes. En conséquence, FERROPEM est spoliée de sa trésorerie avec pour conséquences fatales :
- Le non-paiement de ses fournisseurs ;
- Une gestion des stocks à flux-tendus qui ne permet plus de produire en optimisant le prix de l'électricité (en privilégiant les périodes en phase creuse) ;
- L'obligation de mettre les salariés en chômage partiel dans l'attente de jours meilleurs.

Aujourd'hui le groupe ne souhaite plus cette dernière solution alors que c'est encore une possibilité envisageable.

La crainte est donc réelle d'une solution de facilité visant à récupérer la valeur du capital stocké et à limiter les coûts salariaux avec l'arrêt de fours, le regroupement des usines et par conséquent des licenciements.

A l'unisson de la direction locale de l'entreprise, et des représentants des salariés, les élus locaux exigent désormais une transparence totale du groupe sur les choix stratégiques envisagés, et une préoccupation centrée sur la pertinence industrielle et la préservation de l'emploi.

Pour cela, les élus demandent expressément que l'entreprise et l'État prennent chacun leurs responsabilités :

Le groupe FERROGLOBE doit cesser de raisonner à court terme et envisager les moyens de redonner à l'entreprise FERROPEM les moyens de produire sans

entrave, sans exclure aucunes hypothèses, y compris la cession des sites concernés à des industriels sérieux ;

L'Etat doit œuvrer dans deux directions :

- Obtenir de l'Europe une protection intelligente de ses filières industrielles, en réhaussant les droits de douane sur les produits chinois (50% a minima) ;
- Respecter ses engagements (3ème pilier de la loi de transition énergétique de 2015) pour permettre d'assurer des contrats de fournitures électriques durables aux industries hyper électro-intensives (en se basant par exemple sur des contrats industriels en lien avec l'électricité hydraulique fil de l'eau disponible en France).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EXIGE** de l'entreprise FERROPEM une pleine transparence sur les chiffres réels de l'activité de ses sites ainsi que de ses fondamentaux et une coopération avec l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des salariés, pour retenir la solution la plus durable pour le tissu économique local et la préservation de l'emploi ;
- **APPELLE** le groupe FEROGLOBE à sa responsabilité économique et sociale qui doit primer sur les considérations financières de court terme et à envisager sérieusement la cession de ses sites industriels Français rentables car performants ;
- **SOLLICITE** une mobilisation immédiate du gouvernement pour :
  - Accompagner à court terme l'entreprise pour la préservation de l'emploi et du capital industriel français ;
  - Etablir des droits de douane permettant sérieusement de lutter contre le dumping chinois ;
  - Permettre rapidement de conclure des contrats de fourniture d'énergie compétitifs et durables pour les industries hyper électro-intensives ;
- **RAPPELLE** qu'en tout état de cause, les acteurs de ce dossier industriel ont une responsabilité et une dette vis-à-vis de la vallée en matière environnementale, sociale et territoriale que la collectivité entend bien faire valoir intégralement.

A GRIGNON, le 22 février 2021.

Le Maire,

François RIEU.



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

